

PASSERELLE CM1-CM2



DECEMBRE 2020

Magazine des loisirs éducatifs

l'apla!!

L'ASSOCIATION
PELLOUAILLAISE
DE LOISIRS
ET D'ANIMATION

!! LE PROJET

Pourquoi ce nouveau projet passerelle ?

Les enfants de CM1-CM2 arrivent dans leurs dernières années d'école élémentaire.

L'an prochain certains seront au collège et pourront être accueillis sur le secteur jeunesse les mercredis et les vacances scolaires. D'autres seront dans leur dernière année à l'école élémentaire,

C'est une étape dans leurs parcours et nous souhaitons travailler sur cette période de transition en mettant en œuvre un projet de passerelle.

Les objectifs :

- L'autonomie et la responsabilisation dans le sens où l'enfant devient acteur de ses choix
- Permettre la découverte pour mieux comprendre et agir sur son environnement
- Favoriser le vivre ensemble

Le fonctionnement :

- Les enfants peuvent participer aux animations le matin de 10h à 12h , l'après midi de 14h à 16h sur les accueils de loisirs.
- A partir de 16H, l'accueil est libre, les enfants peuvent aller et venir librement .Un animateur sera présent pour les accueillir.

Comment s'inscrire ?

o Choix 1 : Pour participer aux animations et à l'accueil libre de 16H à 18H, remplir le dossier enfant (si première inscription), le bulletin d'inscription passerelle, attestation CAF 2020 et attestation de responsabilité civile.

Responsabilité :

Les enfants sont pris en charge par l'animateur à leur arrivée et pendant la durée de l'activité de 10h à 12h et 14H à 16H. A la fin, ils sont autorisés à quitter seuls l'activité. Ils peuvent aussi manger sur la structure. Attention, pour l'accueil libre de 16H à 18H, les enfants sont libres d'aller et venir comme ils le souhaitent..

o Choix 2 : Si vous souhaitez que votre enfant participe aux animations tout en étant inscrit à l'accueil de loisirs à la journée, demi journée avec ou sans repas, remplir le dossier enfant, le bulletin d'inscription ALSH enfance, attestation CAF 2020 et attestation de responsabilité civile.

Responsabilité :

Les enfants sont pris en charge dès leur arrivée et ce jusqu'à l'heure où vous les récupérez. Pour quitter seul l'accueil de loisirs, vous devez fournir une autorisation écrite (Fonctionnement ALSH habituel).

Tarifs :

o Choix 1 : A l'activité + adhésion famille 10€

o Choix 2 : Tarifs ALSH + adhésion famille 10€





Passerelle Saint Sylvain d'Anjou

Semaine du 21 au 24 décembre

● Programme Passerelle Cm1/ Cm2 – Les Rebelles

Fil rouge: Le groupe des Rebelles va avoir pour mission de préparer l'exposition et la kermesse du jeudi après-midi pour les parents et les plus jeunes.

☐ Lundi 21

10h- 12h: Création de boules à Neige

12h- 14h: Repas, détente et jeux libres

14h- 16h: Plastic fou ! + Tableau de Visualisation de 2021 !

16h- 18h: Accueil libre



☐ Mardi 22

10h- 12h: Création de Bonhomme avec des éléments de la nature

12h- 14h: Repas, détente et jeux libres

14h- 16h: Sortie au Château à Motte (Grand jeu dans le parc André Delisbes), Préparation de l'expo-Kermesse (jeux, pancarte, déco)

16h- 18h: Accueil libre



☐ Mercredi 23 Journée Sortie !!

10h- 12h: A définir

12h- 14h: Repas, détente et jeux libres

14h- 16h: Cinéma au Cinéville des Ponts de Cé

16h- 18h: Accueil libre

☐ Jeudi 24

10h- 12h: P'tit Dèj de Noël !! + Matinée Eclatée 'Un animateur surprise sera avec les Rebelles sur cette matinée'

12h- 14h: Repas, détente et jeux libres

14h- 16h: Déco et mise en place de la Kermesse !! + Atelier tatouage

16h- 17h: Accueil libre





Passerelle Pellouailles Les Vignes

Semaine du 28 au 31 décembre

● Programme Passerelle Cm1/ Cm2

Fil rouge: Création collective d'un film avec l'aide d'un intervenant sur 3 jours

□ Lundi 28

10h- 12h: Diffusion du début du dessin animé "Les 5 légendes"

12h- 14h: Repas, détente et jeux libres

14h- 16h: La guerre des clans (bataille de boules de neige)

16h- 18h: Accueil libre

□ Mardi 29

10h- 12h: Intervention de créa brik (animation avec des légos)

12h- 14h: Repas, détente et jeux libres

14h- 16h: Création de la fin de l'histoire du dessin animé "Les 5 légendes"

16h- 18h: Accueil libre

□ Mercredi 30

10h- 12h: Tournage du dessin animé "Les 5 légendes" sur fond vert

12h- 14h: Repas, détente et jeux libres

14h- 16h: Jeux collectifs (cache cache, sardine, gamelle)

16h- 18h: Accueil libre

□ Jeudi 31

10h- 14h: Décoration de la salle passerelle et repas festif

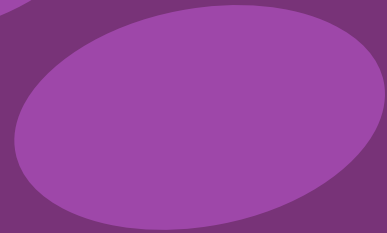
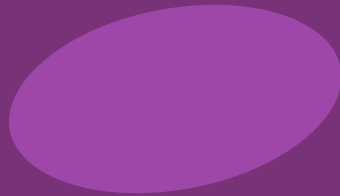
14h- 16h: Après midi dansante/chant et jeux de société

16h- 17h: Accueil libre





Inscriptions



!!! Inscriptions

● Modalités d'inscription

Les inscriptions se font via le lien Google Form reçu par email ou directement accessible sur notre Blog: www.asso-apla.fr

Il sera possible de s'inscrire du **vendredi 4 décembre au vendredi 11 décembre à midi**

Au-delà du vendredi 11 décembre, tout désistement (sauf certificat) sera facturé.

Nous observons beaucoup trop de désistement non justifiés et de dernière minute qui bloquent l'accès à d'autres familles. Merci de votre compréhension et solidarité.

● Paiement

- Merci de privilégier fortement le paiement par prélèvement. *Il vous suffit de nous faire parvenir votre RIB.*
- Nous acceptons les paiements par chèques, espèces, chèques vacances, CESU, aide CE et aide CCAS.
- Dès votre première facturation, l'adhésion famille de 10 euros sera ajoutée du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous

Important:

Les accueils de Loisirs fermeront exceptionnellement leurs portes à 17h00 les 24 et 31 décembre.

Nous contacter:

APLA

21 place de l'Échanson
49112 Verrières en Anjou

accueil@asso-apla.fr | www.asso-apla.fr



Tarifs ALSH 3-11 ans

| | QF | 0-600 | | 601-800 | | 801-1200 | | 1201 et + | |
|----------------------|--------------|--------|------------|---------|------------|----------|------------|-----------|------------|
| | | Repas | Sans Repas | Repas | Sans Repas | Repas | Sans Repas | Repas | Sans Repas |
| Enfant de la commune | Journée | 7,52 € | | 10,36 € | | 11,01 € | | 11,66 € | |
| | Demi-journée | 5,52 € | 3,50 € | 9,39 € | 6,89 € | 10,04 € | 7,54 € | 10,69 € | 8,19 € |
| Assimilé commune (1) | Journée | 7,52 € | | 11,91 € | | 12,66€ | | 13,71 € | |
| | Demi-journée | 5,52 € | 3,50 € | 10,80 € | 9,05 € | 11,56 € | 9,80 € | 12,60 € | 10,85 € |
| Enfant hors commune | Journée | 7,52 € | | 13,20 € | | 13,85 € | | 14,77 € | |
| | Demi-journée | 5,52 € | 3,50 € | 12,23 € | 10,71 € | 12,88 € | 11,36 € | 13,80 € | 12,28 € |

(1) Assimilé commune : enfants scolarisés sur Verrières-en-Anjou et/ou parents travaillant sur la commune. Suivant la capacité d'accueil, les enfants de la commune sont prioritaires.

•Aide CCAS

Le CCAS peut attribuer des aides au vu du quotient familial (inférieur à 800). Adressez-vous au secrétariat de la mairie avec les 3 derniers justificatifs de revenus, avis d'imposition et attestation CAF avant votre inscription à l'APLA.

Adressez vous au CCAS, 11 rue Victor Hugo, 49140 Verrières-en-Anjou / tél 02 41 93 85 03
Permanence les mardis à la mairie de Pellouailles Les Vignes

| Quotient familial | ALSH 3-11ans |
|--|--------------|
| 0 à 500 | 50% |
| 500 à 800 | 30% |
| Majoration de 5% par enfant supplémentaire | |



Tarifs passerelle et jeunesse

| QF | 0-600 | 601-800 | 801-1200 | 1201 et + |
|------------------------------------|--------|---------|----------|-----------|
| Activité Demi-journée | 2,00 € | 2,65 € | 2,82 € | 3,00 € |
| Activité journée | 4,00 € | 5,30 € | 5,64 € | 6,00 € |
| Sortie | 5,00 € | 7,07 € | 7,52 € | 8,00 € |
| Repas | 2,00 € | 2,65 € | 2,82 € | 3,00 € |
| Accueil Libre (pass annuel) | 3,00 € | 4,42 € | 4,70 € | 5,00 € |
| Veillée Avec Repas | 4,00 € | 5,30 € | 5,64 € | 6,00 € |
| Veillée Sans Repas | 2,00 € | 2,65 € | 2,82 € | 3,00 € |

● Aide CCAS

Le CCAS peut attribuer des aides au vu du quotient familial (inférieur à 800).

Munissez vous de votre attestation Quotient Familial CAF

Adressez vous au CCAS, 11 rue Victor Hugo,
49140 Verrières-en-Anjou / tél 02 41 93 85
03

Permanence les mardis à la mairie de
Pellouailles Les Vignes.

| Quotient familial | Stages activités Passerelle Jeunesse 9-17 ans |
|--|---|
| 0 à 500 | 50% |
| 500 à 800 | 30% |
| Majoration de 5% par enfant supplémentaire | |